

**L'Hospital, Christophe de**, seigneur d'Escoublac (cité dans la montre des 15 et 16 mai 1534 et indiqué « non comparant »)

La seigneurie d'Escoublac est ancienne et a pu appartenir à une famille qui en a porté le nom. Celle-ci pourrait être rattachée à Auffroy d'Escoublac dont le fils Grohel est mentionné, vers 1070, dans l'entourage du vicomte de Donges (MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 436). D'autre part, un Bernard d'Escoublac est évêque de Nantes entre 1147 et 1169. Issu de la noblesse du pays guérandais, il est chanoine de la cathédrale de Nantes et archidiacre de Nantes avant de devenir moine cistercien puis évêque de Nantes. Selon Noël-Yves Tonnerre, il semble être un cadet de famille qui s'est engagé très tôt dans la vie religieuse, et a exercé, sur son temps, une grande influence. Son successeur sur le siège épiscopal de Nantes est son neveu, Robert, élu évêque le 25 décembre 1169, en présence d'Henri II Plantagenêt. En 1184 Robert gagne Jérusalem, il meurt à son retour, à Brindes, le 15 janvier 1185 (TONNERRE, Noël-Yves, dans Yves DURAND (dir), *Le diocèse de Nantes*, Paris, Beauchesne, 1985, p 40-41). Toutefois rappelons qu'à l'époque une indication relative à un lieu est d'ordre géographique et non patronymique

La seigneurie d'Escoublac se place parmi les grandes seigneuries du pays guérandais. Dans une déclaration en date du 4 mars 1544 (n.st.) de ce qui est tenu par le seigneur d'Escoublac à foi, hommage et rachat du roi, elle est qualifiée de « seigneurie et châstellenie » (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1450), ce qui lui confère une dignité particulière. Son emprise s'étend sur plusieurs paroisses : Batz, Escoublac, Guérande, Mesquer, Saint-Molf. Cependant, celle d'Escoublac en est le centre, et près de la moitié de ses habitants paraissent relever de la seigneurie d'Escoublac. Les seuls chiffres dont nous disposons sont ceux de la réformation générale des feux, réalisée le 20 novembre 1427 à Escoublac. Elle recense 78 feux de Matignon, c'est-à-dire de la seigneurie d'Escoublac, 49 du duc, 30 de Trévecar et 7 de l'évêque de Nantes (*ibid.*, B 2988, f° 13 v° et site « Archives remarquables »), soit en pourcentage respectivement, 47,5 %, 29,8 %, 18,2 %, et 4,2 % Un rentier incomplet, et non daté, mais postérieur au 1<sup>er</sup> août 1466, qui, en marge, porte des mentions se rapportant au XVI<sup>e</sup> siècle, a pour rubriques concernant la paroisses d'Escoublac : « la ville d'Escoublac, Flereac, Trevenan, La Ville Haspo, Cuy, Berarill, Trelogot, La Ville Joye » (Arch. dép. Loire-Atlantique., E 1227/4)

Cette déclaration du 4 mars 1544 permet une description de la seigneurie d'Escoublac à une date relativement proche de la montre. Sont déclarés : « ung viel chasteau ruyneulx avecques ung colombier et huye aussi caduc et ruyneulx » ; des appartenances avec un bois de haute futaie et de revenu, le tout d'un seul tenant et d'une superficie de 35 journaux et pouvant rapporter, « communs ans », 10 livres ; une garenne avec un bois de haute futaie, valeur estimée à 25 sous de rente, ; un pré et petit étang, un moulin à vent et deux « veilles masses et emplacements » de moulin avec leurs « destroictz », valeur estimée 10 livres ; 20 hommées de vignes en Escoublac, des vignes en complant ; des rentes levées sur les paroisses d'Escoublac, Guérande, Mesquer et Saint-Molf, valeur estimée 100 livres, 14 truelles d'avoine, 2 chapons, 7 poules et 2 gerbes de seigle ; des droits de foi, hommage et rachat sur les seigneurs de : Baullac, Brantonnet, Coëtcas (François de Coëtcas), Kerallan, Kerrbernard (Nicolas Thébaud), Kerfur, Kerméance (Jean Cramezel), Kerven, Kervenel, Larloc, Lesnerac, Léverac (François de Léverac), Marsaint, Mérionnec, Ranlieuc (Jean de Saint-Gilles), Silx (Jean de Rhuys), Trévene, Trévelec (Guy Trévelec garde de ses enfants « d'entre lui » et Antonine Briend), Villejames ; et encore les héritiers de Philippe Lucas, Yves Morio et son épouse et « autres ».

La seigneurie est dotée d'une haute justice dont les fourches patibulaires sont à « trois potsz ». Elle dispose des droits d'épave et gallois, déshérence et de succession de bâtard, de prééminences sur l'église paroissiale d'Escoublac avec « sainture allentour de ladicte église dehors et dedans et le chansseau [chanceau] ». Elle lève des devoirs de coutume en lien avec la foire qui se tient le lundi après l'Assomption à Escoublac, de mesure des grains et du vin, de « rouage » sur les vins « passant par charroy », le revenu de l'ensemble est estimé, 10 livres ; et encore un devoir « de draps des mortz » valeur estimée, 5 sous (*ibid.*, B 1450).

Cette déclaration de 4 mars 1544, comparée à d'autres déclarations de la seigneurie et en particulier à celle du 23 octobre 1476 (*ibid.*, B 1450) est remarquable par son caractère peu détaillé : pas d'indication des noms des vigneron tenants des vignes en complant, ni des surfaces cultivées (plus de 243 hommes en 1476 auquel s'ajoutèrent des vignes en « frost »), ni des débirentiers. Elle est également remarquable par le caractère incomplet : les « grandes doves » qui entourent le château ne sont pas signalées (elles le sont en 1476) ; les œillets de saline tenus en domaine ne sont pas mentionnés (soit en 1476, 139 œillets et une « baule froste » où il y avait 20 œillets à quoi s'ajouteraient plus de 212 œillets tenus à devoir au titre de la prévôté de Bretonnet en Guérande) ; le montant des droits prélevés est omis (en 1476, il sont de 4 deniers pour l'ajustement des mesures, de 2 deniers par pipe pour le droit de

rouage, le devoir « des draps » porte sur « la meilleure robe », du mort ou de la morte, « sauf une » ; le montant des amendes en cas de non déclaration n'est pas non plus indiqué (en 1476, 60 sous) ni la possibilité pour le seigneur de nommer un « forestier » et un « bannier ».

Comment expliquer ce caractère incomplet ? Peut-être est-il à mettre en relation avec l'aspect dégradé de certains bâtiments (château, colombier, moulins) qui donne à penser à un manque d'intérêt pour la seigneurie par ses possesseurs, à moins que l'ancienneté soit cause de cet état dégradé. Cette ancienneté est soulignée par le terme « chastellenie » et encore « chasteau », alors que la déclaration du 23 octobre 1476 mentionne « chastel, manoir et herbergement de Cescas » (*ibid.*, B 1450).

De la fin du XIV<sup>e</sup> siècle au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, trois familles se succèdent à la tête de la seigneurie d'Escoublac : Rochefort, Goyon et L'Hospital.

Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, Marie de Rochefort est en possession de la seigneurie d'Escoublac. De par son mariage avec le seigneur de Matignon (département actuel des Côtes-d'Armor) elle est qualifiée, dans les actes, de dame de Matignon. Ainsi en est-il, le 25 juin 1421, dans un minu présenté par Jean de Saint-Gilles, au nom de son épouse, Marie de Kervarin. Cette déclaration fait suite au décès, intervenu le 28 février 1419 n. st.) de sa belle-mère Aliette de Lusanger, dont Marie, son épouse, est la principale héritière. Marie de Rochefort, dame de Matignon, décède peu après, le 10 mars 1420 (n. st.) (*ibid.*, B 1455 ; COQUARD, GALLICÉ, LANCIEN, VAILLANT, Alain, art. cité, voir encore, 3 août 1421, Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1455, minu présenté à la dame de Rochefort par Jean Rivière, fils et héritier de Guillemette de Brantonnet).

Selon le dictionnaire de La Chesnaye-Desbois et Badier (*Dictionnaire de la noblesse*, 3<sup>e</sup> éd., t. IX, Paris, Schlesinger, 1866, p. 582), Marie est la fille puînée de Jean, *alias* Guillaume, sire de Rochefort, d'Ancenis et de Châteauneuf, et de Jeanne, dame d'Ancenis, et elle a épousé Bertrand III de Goyon, chevalier, sire de Matignon et de la Roche-Goyon (Côtes-d'Armor).

Plus récemment, Frédéric Morvan (*La chevalerie bretonne et la formation de l'armée ducale (1260-1341)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, cédérom, Rochefort) dans sa généalogie des Rochefort – qualifiés de Derval –, cite Thibaud III de Derval, seigneur de Rochefort, de Châteauneuf-sur-Noé, vicomte de Donges, institué chevalier banneret, et décédé lors de la bataille d'Auray en 1364. De son mariage avec Jeanne d'Ancenis est issue

Jeanne – sœur de Jeanne et de Blanche – qui épouse Bertrand Goyon, seigneur de Matignon et de la Roche-Goyon, décédé en 1407.

Ces deux auteurs sont d'accord sur le nom de la mère de la dame de Matignon, Jeanne d'Ancenis (parfois prénommée, dans certaines généalogies, Marie), sur celui de son époux, Bertrand de Goyon, ainsi que sur la titulature de son père, sire de Rochefort, de Châteauneuf-sur-Noé et, par son mariage, d'Ancenis ; mais ils sont en désaccord sur le nom du père, Jean *alias* Guillaume ou Thibaud III, et, sur le prénom de la dame de Matignon, Marie ou Jeanne. Relevons également que ni l'un ni l'autre n'établit un lien entre ces personnes et le pays guérandais (Guérande ou Escoublac).

Marie de Rochefort dispose, sans aucun doute, de la seigneurie d'Escoublac au titre de sa dot. Celle-ci nous est inconnue, mais son père en tant que vicomte de Donges est possessionné en pays guérandais. La présence des Rochefort est, en effet, bien attestée autour du pays guérandais et dans le « terrouer », outre la vicomté de Donges, avec la seigneurie d'Heinlex, et encore en raison de la seigneurie d'Assérac, avec des terres à Saint-Molf, Mesquer et Guérande, ainsi qu'en atteste le minu présenté à la suite du décès intervenu, le 30 août 1395, de Guy de Rochefort, sire d'Assérac pour des biens tenus du duc situés sur les paroisses de Saint-Molf, Mesquer et Guérande (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1484).

L'époux de Marie de Rochefort, Bertrand III de Goyon, décède en 1407, sans doute en Angleterre. Marie lui survit ; en attestent, outre les actes que nous avons cités, ceux, rapportés par le *Dictionnaire de la noblesse (op. cit.)*, par lesquels, les 11 et 14 avril 1418, Marie de Rochefort transige avec sa sœur aînée Jeanne au sujet de la succession de leurs père et mère. Jeanne de Rochefort († 3 mai 1423) étant connue comme baronne d'Ancenis, vicomtesse de Donges, dame de Châteauneuf, dame de Rochefort, de Rieux, d'Assérac et de Ranrouët. Quant à elle, Marie, veuve de Bertrand de Goyon, au titre de son douaire – qui nous est totalement inconnu – est restée en possession de la seigneurie d'Escoublac, au titre de ses propres puisqu'elle lui vient de sa dot.

La seigneurie d'Escoublac passe encore à Jean, fils aîné de Bertrand III de Goyon et de Marie de Rochefort. Il est seigneur d'Escoublac. Mais aussi sire de Matignon, de la Roche-Goyon, et par son mariage, baron de Thorigny (LA CHESNAYE-DESBOIS et BADIER, *op. cit.*).

Dans les sources locales – relativement abondantes en raison du fonds Lesnerac –, son nom est mentionné (orthographié « Goeon », « Goueon », « Goyeon »), à plusieurs reprises entre 1422 et 1429. Il est qualifié également de sire de Matignon (cette dénomination étant

parfois employée seule) (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 1226/9, E 1227/4 E 1227/6, 198 J 31, 33).

Jean a un frère prénommé Lancelot, seigneur du Lude. Homme d'armes, nous le trouvons dans l'entourage du duc. Il est cité lors de diverses montres : le 21 juin 1418, à Bourges, dans celle de Pierre de Rochefort, maréchal de France, où il est qualifié d'écuyer banneret (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 961) ; le 6 mars 1419, à Gien, avec les hommes levés pour servir contre les Anglais sous « M. le Regent » (*ID.*, *ibid.*, t. II, col. 965). Il est qualifié de chambellan du duc : le 1<sup>er</sup> mai 1421, dans la revue des ordonnances du duc touchant « sa Maison », pour les gens de « Monsieur » et ceux de « Madame » (*ID.*, *ibid.*, t. II, col. 1084) ; et encore le 13 juin 1425, dans le compte tenu par Raoullet Le Neveu concernant le voyage d'Amiens devers les ducs de Bedford et de Bourgogne (*ID.*, *ibid.*, t. II, col. 1173).

À une date non connue, il entre en possession de la seigneurie d'Escoublac que, le 22 octobre 1433, étant prisonnier du sire de Scalles, afin de payer sa rançon, il vend à Pierre de L'Hospital, seigneur de la Rouardais (Bains-sur-Oust, Ille-et-Vilaine), 200 livres de rente sur la terre d'Escoublac et 100 aires de salines pour 2 000 écus. Cette vente est attestée par un mandement du 15 novembre 1433 par lequel le duc fait don des droits de vente « de la terre et seigneurie d'Escoublac, ou fié de Trévecar ou oultre » à Robert d'Espinay, son maître d'hôtel (BLANCHARD, *op. cit.*, n° 2117 et note 1). D'autres actes peuvent être cités (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 1227/4) : le 26 mai 1434, Jean Goyon consent à la vente faite par son frère Lancelot à **Pierre** de L'Hospital et à Raoullet son fils ; le 4 juin 1434, Lancelot désigne procureurs Jean de Goyon et Geoffroy Le Duc ; le 8 juin, Pierre de L'Hospital donne quittance pour le versement de 1 800 écus d'or, monnaie de France, au titre de « 64 au marc ». Cette somme est inférieure à celle énoncée le 22 octobre 1422, peut-être n'est-elle que le solde du paiement convenu.

Les L'Hospital sont une famille qui, au début du xv<sup>e</sup> siècle, occupe une place importante dans l'administration ducale. Dans le compte de Robert Sorin, tenu à partir du 24 décembre 1404, Pierre de L'Hospital siège au Conseil ducal (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 746) ; le 16 octobre 1420, Pierre de l'Hôpital est sénéchal de Rennes, et à ce titre prête serment au duc après l'attentat perpétré par les Penthievre (*ID.*, *ibid.*, t. II, 1060 ; il est encore mentionné avec cette fonction dans le compte d'Auffroy Guinot, trésorier et receveur général de Bretagne de 1430 à 1436 ; (JONES, « Les comptes d'Auffroy Guinot... », p. 44, n° 56 ; il le reste jusqu'en 1444 (*ID.*, *ibid.*, p. 44, not 165) ; le 25 octobre 1440, il est un des juges de Gilles de Rais qui prononcent la sentence de condamnation à mort par le feu (L'ESTOURBEILLON, *La*

*noblesse...*, t. I, p. 209) ; le 15 août 1441, il est dit « président », sénéchal de Rennes, juge universel de Bretagne, et 21 octobre 1441, conseiller du duc (BLANCHARD, *op. cit.*, n° 2505, 2517).

Toutefois, la présence des L'Hospital, ou pour le moins de Pierre de L'Hospital, en pays guérandais est plus ancienne : le 27 juin 1411, dans une enquête témoigne Morice Le Codz, âgé de 45 ans, « etagier » de Pierre de L'Hospital (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 74/14, f° 78 et sa veuve, vers 1426, est recensée parmi les nobles résidant faubourg Saint-Michel (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Guérande et site « Archives remarquables ») ; sans doute est-il à rapprocher de ce Pierre et son épouse qui alors en possession de l'hébergement de Byler (Billaire) situé en la paroisse Saint-Vincent de Vannes (LAIGUE, *La noblesse...*, p. 752). Le 30 juin 1417, un aveu personnel est rendu à Pierre de L'Hospital pour des biens apparemment situés sur la paroisse de Guérande (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 1227/6). Sans doute cet aveu est-il en lien avec la seigneurie de Bissin. Le 23 août 1414, Pierre de L'Hospital cède l'« herbregement » de Bissin et les terres qui en dépendent ainsi que le « tenement » (pièce de terre) du Pollo à Perrot Cotherel contre le versement d'une rente de 25 livres 16 deniers ; sans doute s'agit-il d'une vente à réméré, c'est-à-dire en fait d'un prêt d'argent (ici pour contribuer à racheter 60 livres de rentes aux moines de l'abbaye de Prières et 9 livres 9 sous 11 deniers au chapitre de la collégiale de Guérande) pour une durée déterminée, gagé sur le bien qui revient à celui qui a contracté l'emprunt en cas de remboursement à une date précisée dans le contrat, sinon il reste aux mains du prêteur ; la rente versée équivaut à des intérêts. Dans ce contrat, Perrot Cotherel obtenait de résider à l'« hostel » de Bissin pendant trois ans et de bénéficier des « levées », c'est-à-dire des recettes de la seigneurie. Le 5 janvier 1418 (n. st.), les deux contractants sont en procès, Pierre de L'Hospital, ayant remboursé la somme empruntée, reproche à Perrot Cotherel d'être demeuré plus de trois ans dans les lieux – ce que reconnaît Perrot Cotherel –, et d'avoir « dissipé » les bois anciens, ce que conteste Perrot Cotherel en affirmant n'avoir fait couper que cinq petits arbres faisant « mysaire » afin d'établir une vigne. Pierrot Cotherel s'engage à quitter les lieux et dédommager Pierre L'Hospital (*ibid.*, 1227/5) qui est alors en possession, des lieux. Par ailleurs, au début du xv<sup>e</sup> siècle (date illisible vu l'état de l'acte), Pierre de L'Hospital a « retroit » 10 œillets de salines affermés par Pierrot Cotherel à Hervé Sarzau contre le versement de 40 écus à ce dernier (*ibid.*, E 1231). Manifestement, Pierre de L'Hôpital est engagé, dès avant l'acquisition de la seigneurie d'Escoublac, dans une active politique d'achat, Perrot Cotherel étant une des personnes avec qui il fait des affaires ou est en affaire.

Pierre de L'Hospital est également en lien avec le pays guérandais – et l'abbaye de Prières – en raison de ses fonctions : le 1<sup>er</sup> décembre 1429, il reçoit du duc, en tant que juge universel de Bretagne, des lettres de commission pour s'« informer et juger des droits de juridiction » des religieux de Prières sur leurs domaine de « Lenclis » (Lencly) (BLANCHARD, *op. cit.*, n° 1868), alors que le 5 février 1430 (n.st.), il est demandé aux gens des comptes de mettre en « claire mise et descharge » les devoirs sur le sel de l'abbaye en attendant la conclusion du procès (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 12838/1, f° 112 ; BLANCHARD, *op. cit.*, n° 1886), et le 20 mars 1431 (n. st.), il est mentionné une sentence rendue par Pierre de L'Hospital (Arch. dép. Morbihan, 3 H 2, p. 85)

Devenu seigneur d'Escoublac, Pierre de L'Hospital se montre soucieux d'investir et de mettre en valeur sa seigneurie. Le 24 février 1441 (n.st.), devant la cour de Guérande, il passe accord avec Jeanne du Dreseuc, Bertho Jouan, Jezan Quelo et Guillemette Calon, pour aménager, au Pouliguen, une saline à partir d'une vaste vasière « ruyneuse en la plus grant part », afin que, tout en continuant à alimenter une saline existante, elle puisse alimenter une nouvelle saline qu'il entend faire édifier. Les travaux sont estimés à 100 livres, Selon les termes de l'accord passé, la vasière sera commune de même que son entretien, la part de Pierre de L'Hospital étant d'un tiers, et si l'engagement n'est pas tenu il devra dédommager les autres d'autant. Mais dans l'immédiat les travaux sont à sa seule charge, c'est-à-dire de celui-ci qui réalise la saline. Il s'engage à faire « porter, vuidier et délivrer bien et convenablement la terre que à present est en icelle vasiere, la raier la premiere fois, fera taluer le fossé de ladite vasiere comme nécessité en sera ; devers la vasiere y fera mecttre deux cuies pour cette premiere foiz » (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 1227/2).

Cette volonté de mise en valeur de sa seigneurie passe encore par des faveurs obtenues du pouvoir ducal. Le 15 août 1441, il reçoit le droit de tenir, à Escoublac, une foire nouvelle à la Saint-Georges (23 avril) (BLANCHARD, *op. cit.*, n° 2505) à laquelle s'ajoute le 21 octobre suivant la concession d'une nouvelle foire à la Saint-Martin d'hiver (11 novembre) (*ID.*, *ibid.*, 2517). Ces deux foires s'ajoutent à celle déjà existante, le premier lundi après l'Assomption (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1450, ci-dessus).

Il épouse en premières noces Perrine de Muzillac, puis, en secondes noces, Sibylle de Montbourcher (L'ESTOURBEILLON, *La noblesse...*, t. I, p. 209 ; GUILLOTIN de CORSON, *Les grandes...*, t. III, p. 120). Cette dernière se remarie à Lancelot Goyon, seigneur du Lude, veuf de d'Isabeau Le Moine (*ID.*, *ibid.*, t. III, p. 120)0.

Pierre décède le 13 août 1444. Son héritier est **François** de L'Hospital (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1450, 14 septembre 1444), selon Amédée Guillotin de Corson (*ibid.*, t. III, p. 120) il est sans doute issu du premier mariage de son père, toutefois le fait qu'il est à cette date sous tutelle pourrait donner à penser qu'il serait plutôt issu du second mariage de Pierre (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1450, le nom du tuteur est illisible)

François est indirectement recensé dans l'enquête sur les nobles et exempts faite à Escoublac, les 8-9 mars 1454 (n. st.) où est mentionné, parmi les exempts, Guillo Deniot, sergent de François de L'Hospital, seigneur d'Escoublac (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Escoublac et site « Archives remarquables »), signe sans doute qu'Escoublac n'est pas son lieu de résidence qui est la paroisse de Bains : le 23 octobre 1476, dans un acte déjà cité, François de L'Hospital se désigne « seigneur de la Rouardaye en Bains] et d'Escoublac » (*ibid.*, B 1450), aussi comparaît-il aux montres de l'évêché de Vannes et son nom est-il associé à la paroisse de Bains, les :

- 8 septembre 1464, revenu noble estimé 600 livres, obligations militaires « à III chevaus harnois blanc, II archiers à brigandines, page et lancé » (LAIGUE, *La noblesse...*, p. 53 ;
- 21 septembre 1477 et 4 septembre 1481, revenu noble estimé 300 livres, « homme d'armes à V chevaux, II archiers, un coustilleur, page et lance » (*ID.*, *ibid.*, p. 54) ; la variation du revenu noble déclaré, inférieur de moitié entre 1464, d'une part, et 1477-1481 d'autre part, semble liée à une erreur de transcription les obligations militaires restant semblables (*ID.*, *ibid.*, p. 54).

François est cité dans des aveux personnels qui lui sont rendus entre 1455 et 1477 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1450, E 1227/5-6 et 98 J 33 et 95) Il est concerné par quelques procédures : entre mars 1465 et octobre 1466, il est en procès avec Jeanne de Carné, tutrice de Pierre Le Gentil, seigneur de Soursac, dans une affaire de rente non payée (*ibid.*, E 1227/6), et encore, avec Pierre Le Gentil, seigneur de Soursac, devenu majeur, les 15 novembre 1470 (*ibid.*, 198 J 33), et le 22 avril 1471 à propos d'arrérages d'une rente de 13 sous 2 deniers (*ibid.*, 198 J 45) ; le 2 septembre 1477, lors d'une affaire plaidée devant la cour de Vannes qui l'oppose à Jean de Thehilac et à son épouse, Marguerite de Muzillac (*ibid.*, B 8, f° 151 v) ; le 10 novembre 1477, François de L'Hospital et son épouse Constance de Carné sont assignés par le chapitre de Guérande à propos d'arrérages de paiement d'une vente (*ibid.*, B 8, f° 171).

D'autres actes le concernent : le 23 octobre 1476, il rend un aveu au seigneur de Bois-Jolland (*ibid.*, B 1522, f° 951 v°), le 15 avril 1477, Olivier du Dresec, seigneur de la Haye-



de-Maure, lui verse, selon un engagement pris le 11 septembre 1476, une somme, de 6 livres 11 sous 4 deniers, due par Jean de Lesnerac et Jacques, son fils, à la suite d'un prêt que François leur avait consenti ; en outre, Olivier s'acquitte d'une somme de 3 livres due au titre des lods et ventes (*ibid.*, E 1228/2) ; pareil accord se comprend, comme le rappelle un acte du 2 mars 1479 (n.st.) par le fait que « naguères » maître Olivier du Dreseuc a été mis en possession du manoir de Lesnerac par Jean de Lesnerac qui en fit « transport » (*ibid.*, E 1228/5). Le 23 mai 1486, François de L'Hospital, en versant 660 livres, rentre en possession de 51 œillets de saline qu'il avait auparavant vendus à Noczic et sa femme Jeanne Le Boteuc, « parroessiens de Batz » (*ibid.*, 198 J 33).

Au début de mars 1487, François de L'Hospital figure parmi la soixantaine de seigneurs, dont plusieurs du pays guérandais, assemblés au château de Châteaubriant autour de Françoise de Dinan et de Jean de Rieux afin de se concerter sur les moyens de chasser les princes français (duc d'Orléans, prince d'Orange...) de la cour ducale bretonne. Cette réunion prélude à un rapprochement, acté par le traité de Châteaubriant, avec le roi de France et une intervention de l'armée royale en Bretagne qui assiège un temps Nantes (LOBINEAU, *op. cit.*, p. 765 ; BOUVET, GALLICE, art. cité. p. 79). Ses biens sont, un temps, confisqués et attribué à Guillaume Calon (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 11, f° 7 v°, acte en date du 18 mai scellé le 20 octobre).

Selon Guillotin de Corson (*Les grandes.*, t. III, p. 120), François de l'Hospital épouse Marguerite Chauvin. La documentation locale, nous l'avons vu, en fait l'époux de Constance de Carné (ci-dessus).

À François succède **Poncet** de L'Hospital. Il est cité dans une procédure le 4 août 1509 (Arch. dép. Loire-Atlantique, 198 J 758). En 1513, dans la réformation de la paroisse de Bains, Poncet est déclaré être en possession d'« une maison et metairie appartenanee de grand nombre de bois anciens er préez, d'un colombier et fuye à pigeons, avecques garenne, et refuge à connils vivier et aultres choses d'apparence de maison noble et ancienne, et noble et tenue par tant et de si long temps qu'il n'est mémoire d'homme du contraire » et, de plus « contenant ladite maison et metairie nommée la Rouardaye, II journaux de terre ou environ » (LAIGUE, *La noblesse...*, p. 57).

Le 12 mars 1516 (n.st.), il obtient la possibilité de faire appel dans une affaire qui l'oppose à Jean du Dreseuc (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 22, f° 240). Un aveu individuel lui est rendu le 23 octobre 1516 (*ibid.*, 198 J 33).

Guillot du Corson (*Les grandes...*, t. III, p. 120) le dit marié, en 1506, avec Marguerite du Houx. Poncet de l'Hospital décède en 1528, comme l'indique la déclaration, déjà citée, du 4 mars 1544 (n. st.) rendue au roi par son fils et successeur Christophe de L'Hospital (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1450)

**Christophe** de L'Hospital est concerné par diverses procédures : le 15 janvier 1530 (n.st.), maintenue lui est accordée sur ses « privilèges et droict et seigneuries » à Escoublac, et, le même jour, il obtient une évocation à Nantes à l'encontre de Françoise de Trévecar« et autres » à propos de la « cognoissance » d'un moulin, signe d'une contestation juridique à propos d'un moulin entre les seigneuries d'Escoublac et de Trévecar (*ibid.*, B 32, f° 9) ; le 10 avril 1532, il est en procès avec Jacques du Dreseuc à propos d'un moulin (*ibid.*, B 34, f° 72, et encore le 19 juillet 1532, *ibid.*, B 34, f° 145) ; les 14 et 15 mai 1534, il est mentionné parmi les « non comparans » à la montre (transcription f° 11 v° et site « Archives remarquables » : le 26 juin 1538, incitation de justice à Vannes est donnée en faveur de Vincent Rouxel et Christophe de L'Hospital contre Jacques de Launay « et autres » à propos de la succession de François de La Lande (*ibid.*, B 38, f° 101).

Le 18 décembre 1539, Christophe de L'Hospital rend hommage au roi pour sa seigneurie d'Escoublac (*ibid.*, B 2413, f° 125), des aveux individuels lui sont rendus entre 1540 et 1545, (*ibid.*, 198 J 33) et, le 4 mars 1544, il présente un minu au roi pour ce qu'il tient de lui a foi, hommage et rachat au titre de sa seigneurie d'Escoublac (*ibid.*, B 1456, ci-dessus). L'indication qu'il aurait été capitaine-gouverneur de Saint-Lô (Manche) et serait décédé, peut-être le 7 décembre 1553, alors qu'il occupait cette charge, n'a pas pu être confirmée par Hippolyte Sauvage (*Le château de Saint-Lô et ses capitaines-gouverneurs*, 1900, p. 31) et doit être rejetée.

Selon Guillotin de Corson (*Les grandes.*, t. III, p. 120-121), il serait mort sans postérité et ses seigneuries échurent à son frère **Gilles**, époux de Jeanne Cadio. Gilles est cité le 6 juillet 1530, date à laquelle il reçoit la possibilité de faire appel en parlement d'une sentence donnée par le conseil en faveur de Jacques de Launay (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 32, f° 111 v°). En 1534 Gilles de L'Hospital, vend 26 œillets de saline, pour 200 livres, à François du Dreseuc (*ibid.*, 198 J 46). Lors de la réformation de 1536, dans la paroisse Saint-Vincent de Vannes, Gilles est en possession de la seigneurie de Billaire (LAIGUE, *La noblesse...*, p. 756).

Gilles est le dernier L'Hospital en possession de la seigneurie d'Escoublac, en effet, le 19 juin 1553, Poncet du Dreseuc entre en possession de la seigneurie d'Escoublac, par échange avec Gilles de L'Hospital : Poncet cédant la seigneurie de la Seillerraye à Carquefou

et la métairie du Tertre en la paroisse Saint-Donatien de Nantes et renonce à une somme de 50 livres que Gilles lui devait. La seigneurie d'Escoublac passe alors aux Dreseuc (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 1228/3).

Sont encore mentionnés :

- Jeanne. Épouse de « noble escuyer » Jean Goyon, seigneur de Kaesden et également du Lude, le 7 septembre 1482, ce dernier déclare, tenir, et à cause d'elle, 58 œillets de saline de la seigneurie de Campsillon (*ibid.*, 2 E 1250, f° 91-92). Jean est le fils de Lancelot Goyon, seigneur du Lude et de sa première femme Isabeau Le Moyne, dame de Kaesden, et il épouse Jeanne de L'Hospital, fille de Pierre et de Sibille de Montbourcher (remariée à Lancelot Goyon, seigneur du Lude), c'est là un exemple de double mariage entre veufs après le mariage de leurs enfants respectifs du premier lit (DU PAZ, *op. cit.*, t. ii, 1712, p. 1287à). Jeanne pourrait être encore en vie le 22 octobre 1505 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1522, f° 923 v°).

- Jean. Le 22 octobre 1505, il rend aveu à la seigneurie de Campsillon (*ibid.*, B 1522, f°923 v°, *ibid.*, B 1522, f° 951 v°) ;

- Jeanne. Le 22 août 1531, appel en parlement est accordé contre elle, par François du Dreseuc (*ibid.*, B 33, f° 147 v°). Jeanne est l'épouse de Jean du Dreseuc, fils d'Éon du Dreseuc, seigneur de Lesnerac (*ibid.*, B 1463, 27 juin 1543 ; GALLICE, « Inventaires... ».p. 35) ; Charles Brécel étant procureur des deux époux qui sont mentionnés à plusieurs reprises : le 17 mars 1544 (n.st.), une transaction est passée entre Jeanne de L'Hospital, épouse de Jean du Dreseuc, et Jeanne Guillou, veuve de François du Dreseuc seigneur du Blanc, contenant des octrois de prémesse (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 1228/1, f° 21 v° ; GALLICE, « Inventaires... », p. 35 et site « Archives remarquables ») et encore le 19 décembre 1549 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2408, f° 73 v°, hommage rendu au roi).

Alain GALLICE, Charlotte FAUCHERAND